



# 2

# Jours pour Demain

○○○○○○

## ATELIER

« Le financement des projets »



📍 SDEC ÉNERGIE  
Esplanade Brillaud de Laujardière  
14000 CAEN



## 1. Cadre général

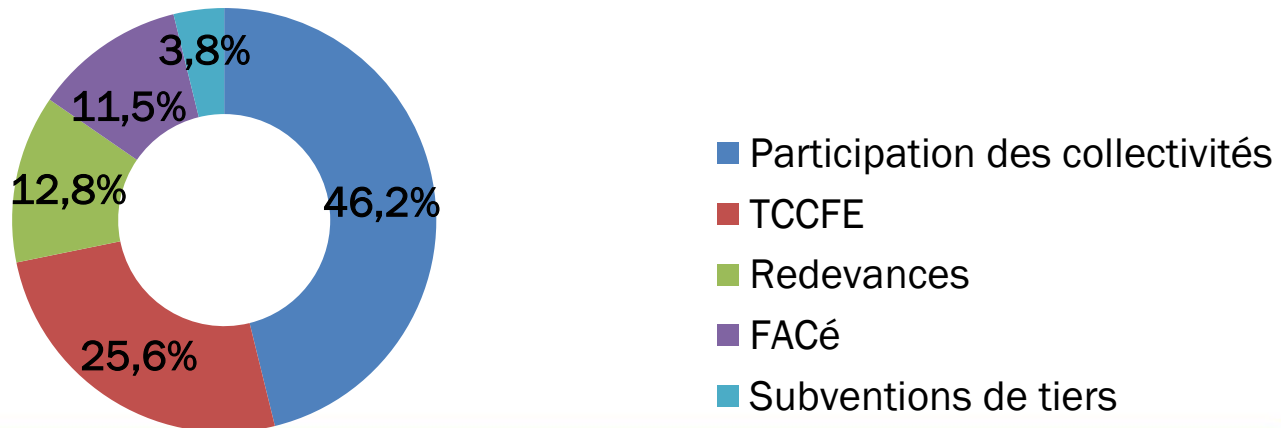
- ✓ Grandes masses budgétaires
- ✓ Principes d'aides financières versées par le SDEC ENERGIE

## 2. Exemples de financement de projets

- ✓ Panneaux photovoltaïques
- ✓ Bois énergie
- ✓ Effacement des réseaux
- ✓ Eclairage public

## Grandes masses budgétaires du syndicat

- D'où vient l'argent du SDEC ÉNERGIE ?
  - De la participation des collectivités territoriales (participation communale, fonds de concours, emprunts ...)
  - De la TCCFE
  - Des redevances de concession
  - Des dotations d'Etat (FACé)
  - De la participation de tiers privés



TCCFE : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité  
FACé : Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification

## Grandes masses budgétaires du syndicat

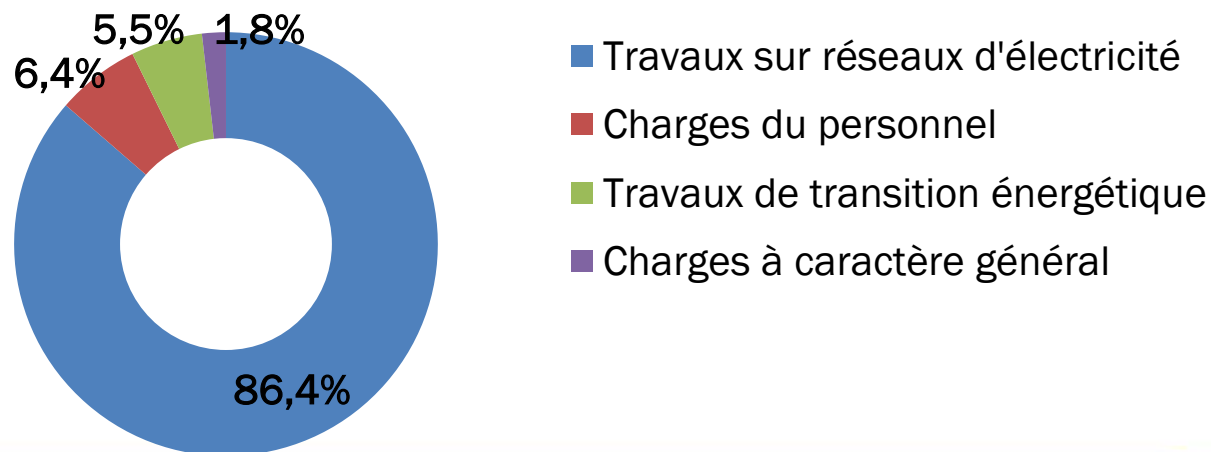
- Où va l'argent ?

- La réalisation de travaux sur les réseaux

*Electricité, éclairage public, signalisation lumineuse ...*

- Les projets de transition énergétique

*Construction de réseau de chaleur, installation d'infrastructures de mobilité durable (bornes de recharge et station hydrogène), installation de panneaux solaires ...*



## Financement des projets selon les catégories de communes

- Comment est déterminé le dispositif d'aides financières ?

- Selon la création de catégories de communes

A partir de deux critères : leur éligibilité au régime d'électrification rurale et la perception de la TCCFE par le SDEC ENERGIE :

- *Communes dites « A » : communes urbaines*
- *Communes dites « B » : communes urbaines*
- *Communes dites « C » : communes rurales*

- Sur la base du transfert de compétences

- Selon une revalorisation du taux d'aide pour les communes ne percevant pas la TCCFE

- *Niveau d'aide financière allant de 20% à 100%*
- *Niveau moyen d'aide financière : 70%*



## Zoom sur le fonds de concours

- Est une participation versée par une collectivité (communes, EPCI) au SDEC ENERGIE assurant la maîtrise d'ouvrage d'une opération d'équipement ;
- Permet de financer l'investissement sur les réseaux d'électricité et sur les opérations de transition énergétique ;
- Est encadré par une délibération concordante entre le SDEC ENERGIE et la collectivité ;
- Ne peut pas excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée ;
- Est imputée en section d'investissement ;
- Permet de renforcer la capacité d'autofinancement des communes et de réduire leur endettement.



## Zoom sur l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR)

- Concerne principalement les communes < 2 000 habitants et les communes déléguées (< 2 000 habitants) des communes nouvelles
- Contribue au financement des effacements des réseaux et de la rénovation énergétique
- Est pré-instruit par le SDEC ENERGIE (montage du dossier, saisie et dépôt du dossier sur la plateforme dématérialisée)
- Est versée par le Conseil Départemental du Calvados au SDEC ENERGIE, sous forme d'aide annuelle ou pluriannuelle
- Ne pas engager les travaux avant la notification d'attribution de la subvention par le Conseil Départemental du Calvados



# Le cadre général

- Modèle financier de quelques projets d'équipement public
- Montants prévisionnels du plan de financement pouvant évoluer en dépense comme en recette selon la nature des travaux ou le choix des financeurs
- Deux outils mis à disposition des élus :
  - Le guide des aides financières du SDEC ENERGIE
  - Le référencement des subventions



## Caractéristiques du projet

- Collectivité : commune de catégorie C
- Transfert de compétences par délibération du conseil municipal
- Nature du projet : installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiment public
- Surface de panneaux photovoltaïques : 140 m<sup>2</sup>
- Puissance installée : 24 kWc
- Portage du projet : SDEC ENERGIE
- Vente d'électricité sur 20 ans soit une recette attendue de 50 000€





# Projet de panneaux photovoltaïques

## Plan de financement

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Frais d'études	3 000€	Aide des partenaires	6 000€
Travaux d'installation des panneaux photovoltaïques	41 000€	Contribution de la commune	5 000€
Raccordement au réseau	2 000€	SDEC ENERGIE	39 000€
MOE SDEC ENERGIE	4 000€		
<b>Total</b>	<b>50 000€</b>	<b>Total</b>	<b>50 000€</b>

Aide des partenaires : <https://www.sdec-energie.fr/subventions>



# Projet de panneaux photovoltaïques

## Plan de financement sur 20 ans

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Maintenance	11 000€	Vente d'électricité	10 000€
Assurance	4 000€	Forfait de maintenance	12 000€
Supervision	6 200€		
Autres charges (TURPE)	800€		
<b>Total</b>	<b>22 000€</b>	<b>Total</b>	<b>22 000€</b>

TURPE : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité



# Projet de panneaux photovoltaïques

## Résultat financier du projet

Deux cas de figure selon la puissance d'installation :

### 1. Pour les projets à la puissance inférieure à 36 kWc

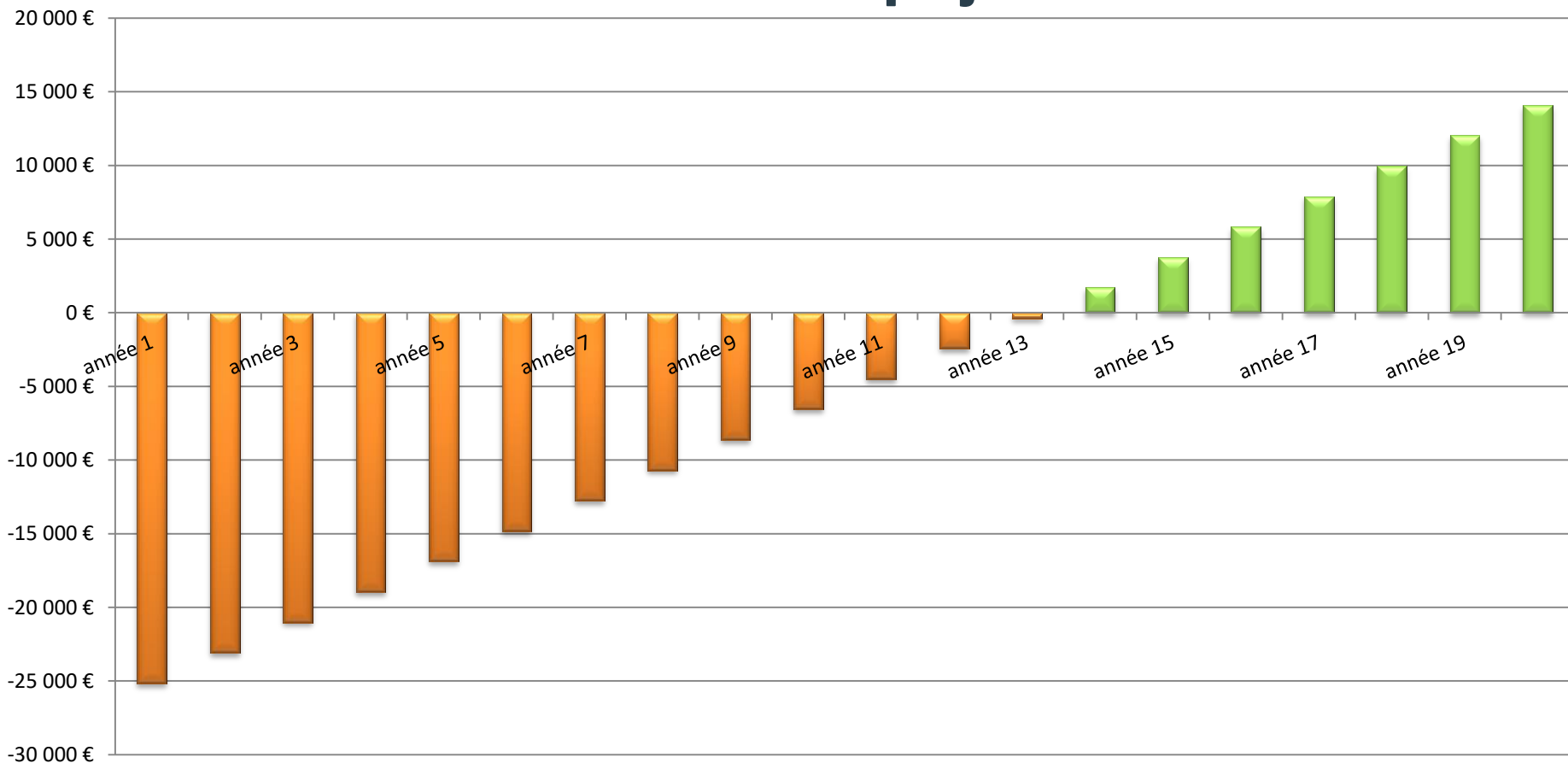
- Si bénéfice supérieur à 5 000€ : partage du bénéfice entre les deux parties (50% pour la collectivité et 50% pour le SDEC ENERGIE)

### 2. Pour les projets à la puissance supérieure à 36 kWc

- Si bénéfice supérieur à 10 000€ : partage du bénéfice entre les deux parties (50% pour la collectivité et 50% pour le SDEC ENERGIE)

# Projet de panneaux photovoltaïques

## Résultat cumulé du projet sur 20 ans





# Projet de panneaux photovoltaïques

## Avantages du projet porté par le SDEC ÉNERGIE

- Obtenir un soutien financier du syndicat via la dotation à la régie ENR, à hauteur de 78% des investissements
- Bénéficier de la mise à disposition des compétences humaines pour la gestion des marchés, la maintenance, le suivi des travaux ...
- Permettre de gérer les risques financiers en les partageant entre les deux parties
- Atteindre un résultat financier positif à terme et distribuer les bénéfices aux deux parties

## Caractéristiques du projet

- Collectivité : commune de catégorie C
- Transfert de compétences par délibération du conseil municipal de mai 2021
- Nature du projet : installation d'un réseau technique au bois déchiqueté pour les bâtiments publics
- Éléments techniques : Chaufferie implantée dans un bâtiment existant et création d'un réseau de 120 ml
- Puissance installée : 80 kW en chaudière bois et 120 kW en gaz propane
- Portage du projet : Maîtrise d'ouvrage SDEC ÉNERGIE





# Projet de bois énergie

## Plan de financement

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Chaufferie	150 000€	Conseil Départemental du Calvados	10 000€
Réseau technique de distribution	95 000€	Conseil Régional de Normandie	50 000€
Études et Maîtrise d'œuvre	40 000€	ADEME	100 000€
Voirie et Réseaux Divers	15 000€	SDEC ÉNERGIE	100 000€
Chaudière d'appoint / secours	30 000€	Collectivité	70 000€
<b>Total</b>	<b>330 000€</b>	<b>Total</b>	<b>330 000€</b>

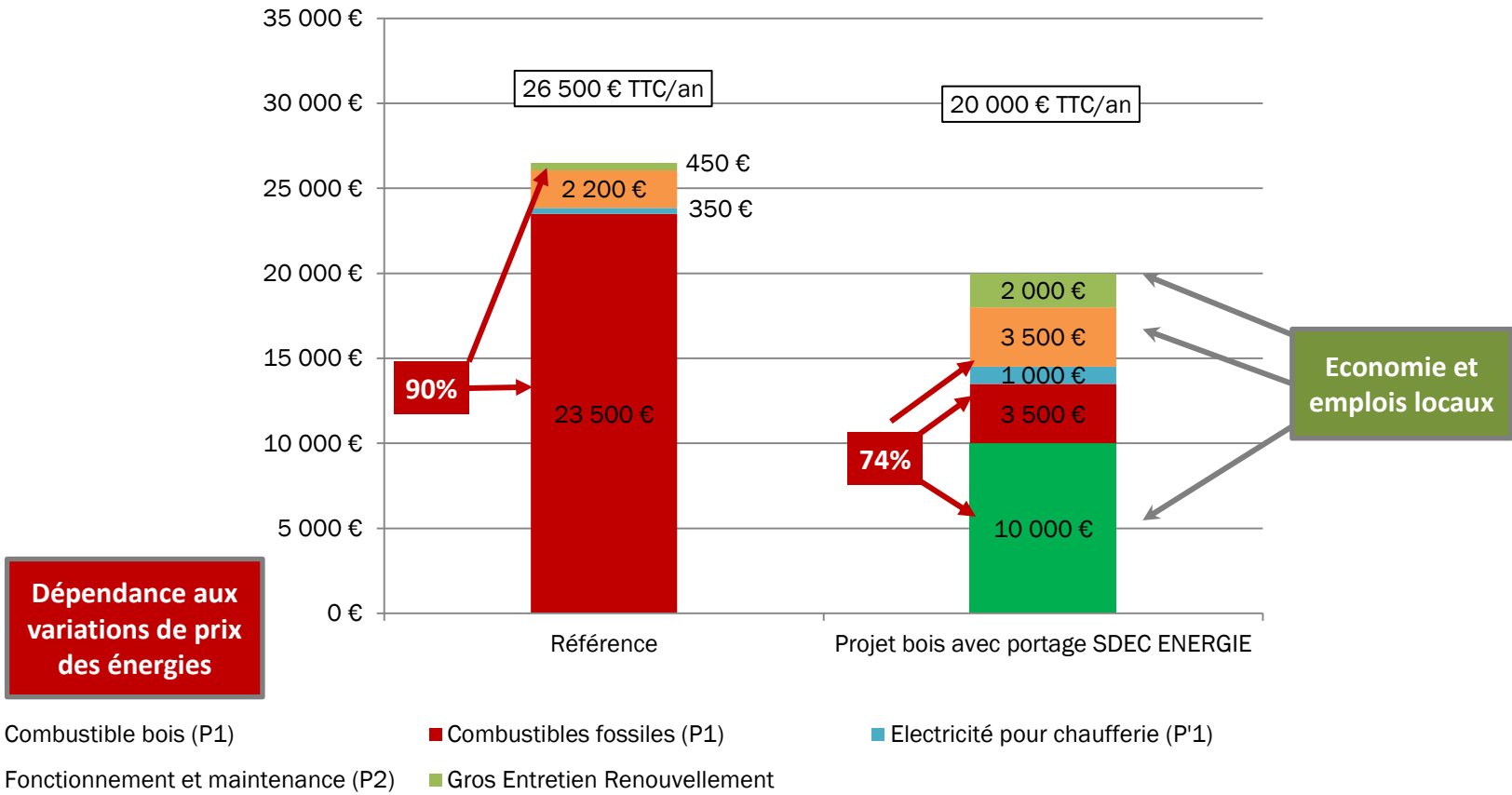
Aide des partenaires : <https://www.sdec-energie.fr/subventions>



## Plan de financement

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Combustible bois	11 000€	Collectivité	20 000€
Combustible fossile	3 000€		
Électricité pour chaufferie	1 000€		
Fonctionnement et maintenance	3 000€		
Gros Entretien et Renouvellement	2 000€		
<b>Total</b>	<b>20 000€</b>	<b>Total</b>	<b>20 000€</b>





## Avantages du projet porté par le SDEC ÉNERGIE

- Soutenir l'économie locale (entreprises locales pour la construction, pour la maintenance, pour les études ...)
- Maitriser les charges de fonctionnement
- Etre moins dépendant des variations de prix des énergies fossiles
- Bénéficier du concours financier des partenaires dont le SDEC ÉNERGIE à hauteur de **78% des investissements**



# Projet d'effacement des réseaux

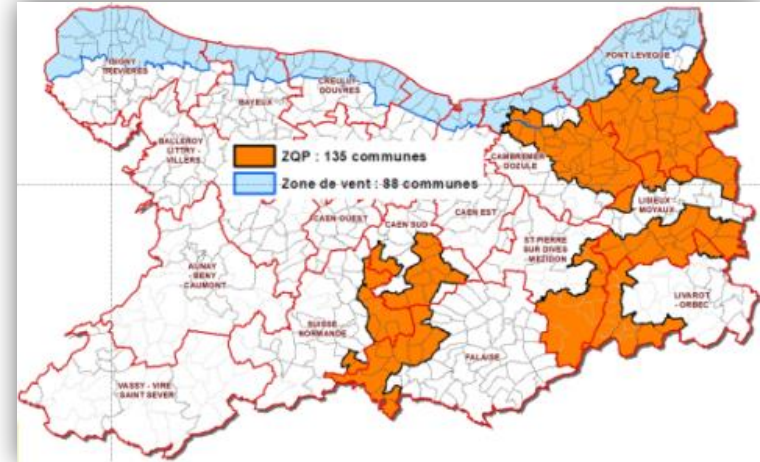
## Caractéristiques du projet

- Collectivité : commune de catégorie C, située en zone littorale
- Délibération du conseil municipal pour réaliser les travaux d'effacement des réseaux
- Nature du projet : travaux de renforcement et effacement des réseaux et suppression des fils nus du réseau basse tension
- Longueur de voirie : 280 ml
- Portage du projet : SDEC ENERGIE



## Zoom sur les aides revalorisées

- Attribution d'aides majorées selon les priorités des investissements et les territoires définis :
  - Les communes en zone de vent
  - Les communes en zone de qualité prioritaire
  - La suppression des fils nus



Nature	Objet	Aides financières			
		Commune A	Commune B1	Commune B2	Commune C
Effacement coordonné des réseaux	Projet situé en Zone de Vent, Zone de Qualité Prioritaire	40%	50%	60%	75%
	Projet situé sur le reste du département et hors fils nus	20%	35%	50%	50%
	Taux d'aide sur le réseau électrique basse tension quand il est constitué de fils nus*	40%*	60%*	75%*	100%*
	Au-delà de 1000 ml par an et 1 500 ml maximum sur 2 ans, le projet est étudié, au cas par cas, par le Bureau Syndical, sur proposition de la commission Travaux	avec dépense éligible pour l'éclairage, plafonnée à 75 € par mètre de voirie ou à 85 € par mètre de voirie si pose d'un équipement communicant			



# Projet d'effacement des réseaux

## Plan de financement

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Distribution électrique – réseau torsadé isolé	10 000€	SDEC ENERGIE : <i>Réseau torsadé – 75%</i> <i>Réseau fils nus – 100%</i> <i>Réseau Eclairage public – 75%</i> <i>Réseau Télécom – 75%</i>	65 000€ 7 500€ 35 000€ 3 750€ 18 750€
Distribution électrique – fils nus	35 000€	Commune	10 000€
Eclairage public	5 000€		
Télécommunication	25 000€		
<b>Total</b>	<b>75 000€</b>	<b>Total</b>	<b>75 000€</b>

Guide des aides financières : <https://www.sdec-energie.fr/guide-interactif-des-aides-financières>



# Projet d'effacement des réseaux

## Avantages du projet porté par le SDEC ÉNERGIE

- Bénéficier de l'expertise et de l'expérience du syndicat dans le domaine des travaux sur réseaux
- Obtenir un soutien financier significatif du syndicat à hauteur de **85% du montant total des travaux**, dans le cadre de programmes d'investissement prioritaires
- Utiliser le dispositif financier du fonds de concours pour financer les investissements
- Solliciter les entreprises locales via la commande publique et préserver l'emploi local
- Améliorer la qualité des réseaux pour les usagers

## Caractéristiques du projet

- Collectivité : commune de catégorie B1
- Délibération de la commune pour réaliser les travaux d'éclairage public
- Nature du projet : renouvellement des foyers et des mâts de plus de 30 ans dans le cadre d'une convention pluriannuelle de 4 ans
- Nombre total de foyers de la commune : 650
- Nombre de foyers renouvelés : 260  
soit un taux de renouvellement de 40%
- Age moyen du parc : 18 ans
- Portage du projet : SDEC ENERGIE





## Plan de financement

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Fourniture et installation de matériels	225 000€	Commune - 60%	135 000€
		SDEC ENERGIE - 40%	90 000€
<b>Total</b>	<b>225 000€</b>	<b>Total</b>	<b>225 000€</b>

Guide des aides financières : <https://www.sdec-energie.fr/guide-interactif-des-aides-financieres>



## **Avantages du projet porté par le SDEC ÉNERGIE**

- Faire des économies sur les dépenses de maintenance
- Réduire le montant de la consommation d'électricité
- Bénéficier des nouvelles technologies et des nouvelles fonctionnalités (pilotage, gestion des horaires ...)
- Disposer d'un parc d'éclairage public renouvelé à neuf à hauteur de 40%



# 2

# Jours pour Demain

○○○○○○



## QUESTIONS ?

📍 SDEC ÉNERGIE  
Esplanade Brillaud de Laujardière  
14000 CAEN



# PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DES BUDGETS

## Trois catégories d'activités selon la fiscalité

1. Des activités soumises à TVA
2. Des activités soumises à TVA mais exonérée (ne concerne pas le SDEC ENERGIE)
3. Des activités non soumises à TVA



# PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DES BUDGETS

Nature du service public	Services publics administratifs - SPA	Services publics industriels et commerciaux - SPIC	Services publics industriels et commerciaux - SPIC
Type de budget	Budget principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD
<b>Activités</b>	1) Réseau Electricité : Raccordement, Sécurisation, Extension, Effacement  2) Eclairage public  3) Signalisation Lumineuse  4) Transition Énergétique : Maison de l'énergie, PCAET, CEP et post CEP, Etudes spécifiques, Réseau technique de chaleur, <b>Station Hydrogène</b>  5) Administration Finances : Achat/Marchés Publics, Comptabilité, Ressources Humaines  6) Concession  7) Direction Générale : Assemblées, Communication, Contrôle de gestion, Informatique	1) Réseau de chaleur 2) Panneaux photovoltaïques	1) Bornes de recharge rapide 2) Bornes de recharge accélérée
<b>Départements</b>	Direction Générale Administration Finances Construction des réseaux Concessions Transition Énergétique	Direction Générale Administration Finances Transition Énergétique	Direction Générale Administration Finances Transition Énergétique



# PRÉSENTATION DE LA FISCALITÉ DES BUDGETS

	Budget Principal		Budget annexe ENR	Budget annexe MD
Application de la TVA	OUI pour les activités du contrat de concession : Réseaux électricité Effacement des réseaux	NON pour toutes les autres activités : Eclairage Public, Maison de l'Energie ...	OUI pour toutes les activités	OUI pour toutes les activités
Cadre budgétaire	Budget exprimé en HT	Budget exprimé en TTC	Budget exprimé en HT	Budget exprimé en HT
Application du dispositif FCTVA	NON pour les activités du contrat de concession soumises à la TVA	OUI pour les activités hors contrat de concession	NON	NON
Application de l'impôt sur les sociétés	NON	NON	OUI sur le résultat de la section de fonctionnement	OUI sur le résultat de la section de fonctionnement
Taux de l'impôt sur les sociétés			Si perte : pas d'IS Si bénéfice inférieur à 38 120€ : taux de 15% Si bénéfice supérieur à 38 120€ : taux de 28%	